COMPTE RENDU

Séance CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVIER2022 à 18H30

En Mairie de de Chabreloche



Communauté de Communes

Thiers Dore et Montagne

Mairie

15, rue de Lyon - BP 18

63250 CHABRELOCHE

tél : 04 73 94 20 49

fax : 04 73 94 28 60 mairie.chabreloche@wanadoo.fr

Pour mémoire :

**Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2022**

**Nombre de conseillers en exercice:15Présents : 13Votants : 15**

**Conseillers présent(e)s :** DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian,PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, DEFOND Eliane,GOUTEY Monique, ROSE Olivier,BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine,ROGER Elodie, DEROSSISXavier,BRETTON Julien.

**Conseiller(e)s absent(e)s** :CHABAUD Christine, FERRET Christian.

**POUVOIR** :CHABAUD Christine à TARRERIAS Stéphanie, FERRET Christian à GENEST Christian.

M. Xavier DEROSSISa été désigné secrétaire pour la séance.

**Compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2022**

Le compte-rendu du Conseil municipaldu 19 janvier 2022 est soumis à délibération.

Adopté à l’unanimité

|  |
| --- |
| **Administration Générale** |

FINANCES

**Offre d’achat de la maison Girard**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision par délibération du 21 juillet 2021 d’acquisition du bâtiment appartenant à la SCI DES TROIS ROCHERS cadastrée AB 54 situé au 17 rue de Clermont pour un montant de 90 000€.

Il avait été décidé de se porter acquéreur par l’intermédiaire de l’Epf smaf.

Cependant, considérant :

* Les demandes de l’établissement public foncier qui souhaite connaître la destination du bien pour évaluer le mode de remboursement de la collectivité à définir sur les prochaines années (taux et nombre d’années différent selon la nature de la destination),
* Les taux d’intérêt actuellement bas des organismes bancaires,
* L’état satisfaisant de la trésorerie communale se porte bien.

Plusieurs banques ont été sollicitées pour des offres de prêt sur la base de taux fixe et échéance constante sur 15 ou 20 ans, afin de déterminer le mode de financement à envisager pour ce projet d’achat (EPF ou prêt par la collectivité.

La Caisse d’Epargne et le Crédit Agricole ont répondu.

* Caisse d’épargne :
* Sur 15ans : taux fixe 1,10% échéance 6541,47€/an
* Sur 20 ans 1,25% échéance 5113,84 €/an
* Crédit Agricole :
* Sur 15ans : taux fixe 0,89% échéance 6436,03€/an
* Sur 20 ans 1,05% échéance 5012,52€/an

Monsieur le Maire demande l’avis du conseil.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

* **Décide** de retenir la proposition du Crédit Agricole sur la base d’un taux fixe de 0,89% sur 15 ans avec une échéance 6436,03€/an

Délibération à l’unanimité

**Travaux perron – peinture de la façade**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux de réfection du perron du groupe scolaire. Il indique que le soubassement de la façade comportant le perron nécessite une rénovation. L’entreprise DARRAS de Celles sur Durolle sollicitée, a établi un devis pour un montant de 2 692,50€ HT (3 231,00€ TTC).

Monsieur le Maire demande l’avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents, DECIDE :

* **De donner** un avis favorable pour la réalisation des travaux exposés ;
* **D’accepter** la proposition de l’Entreprise DARRAS pour un montant de 2 692,50€ HT (3 231,00€TTC) ;
* **D’inscrire** la prévision au budget primitif 2022 ;
* **D’autoriser** Monsieur le Maire à accepter le devis et à engager les travaux.

Délibération 6-2022 - à l’unanimité

**Agrandissement du Columbarium**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d’agrandissement du columbarium évoqué lors de la réunion du 15 septembre 2021.

Par soucis d’homogénéité, l’Entreprise Granimond fournisseur du premier monument, a été sollicitée pour établir des propositions.

Monsieur le Maire fait part des offres reçues. A savoir, un monument :

* Pour 10 familles pour un montant de 10 950,00€ HT, 13 140,00€ TTC
* Pour 20 familles pour un montant de 10 284,00€ HT, 12 340,80€ TTC

Il précise que les prix comprennent la fourniture du monument et des plaques d’inscription vierges, l’aménagement et la pose. Le support étant le même sur 3 étages, le prix proposé est dégressif et donc plus intéressant pour 20 familles.

Les produits sont couverts par une garantie décennale sur la matière première et quinquennale sur la pose.

Monsieur le Maire demande l’avis du Conseil.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents, DECIDE :**

* **D’accepter** la proposition de l’Entreprise Granimond sur la base d’un monument pour 20 familles pour un montant de 10 284,00€ HT (12 340,80€ TTC) ;
* **D’inscrire** la prévision au budget primitif 2022 ;
* **D’autoriser** Monsieur le Maire à accepter le devis et à engager les travaux.

Délibération 7-2022 – à l’unanimité

**Marquage au sol – traversée de l’agglomération**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l’absence de marquage au sol dans la traversée de bourg, évoquée lors de la précédente réunion du conseil.

Après consultation, deux propositions ont été reçues sur la base des mêmes éléments :

* L’entreprise ATMS de THIERS (63), pour un montant de 5 732,19€ HT (6 878,63€TTC)
* L’entreprise SAS de CLERMONT-FERRAND (63), pour un montant de 9 571,00€ HT (11 485,220€TTC)

Les travaux comprennent la réfection des bandes axiales de la traversée de l’agglomération, les bandes des parkings et logos PMR, bandes de STOP, flèches et passages piéton, zébra. La réalisation est effectuée en peinture et résine homologuée.

Monsieur le Maire demande l’avis du Conseil.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents, DECIDE :**

* **D’accepter** la proposition de l’Entreprise ATMS de THIERS pour un montant de 5 732,19€ HT (6 878,63€TTC) ;
* **D’inscrire** la prévision au budget primitif 2022 ;
* **D’autoriser** Monsieur le Maire à accepter le devis et à engager les travaux.

Délibération 8-2022– à l’unanimité

**Travaux de voirie communale 2022**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu l’accord du Département pour lancer les travaux de voirie communale 2022 avant le passage en commission du dossier de demande de subvention.

Il donne la parole à Christian Genest pour faire un point sur les travaux. Celui-ci indique que les travaux seront terminés début mars. Ils ont été réalisés dans la continuité de ceux réalisés sur la partie privé du chantier ÂGE ET VIE.

ECOLE - PERISCOLAIRE

**Effectif rentrée scolaire 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la baisse des effectifs scolaires constatés à la rentrée de septembre 2022 et le risque de fermeture de classe.

Il rend compte des échanges sur le sujet avec Madame HUC Inspectrice de l’Education Nationale.Notamment la nouvelle carte établie en matière les ouverture et fermeture de classe. Il en résulte la fermeture d’une classe à Viscomtat et à Vollore-Ville, et une ouverture à La Monnerie.

Chabreloche a été épargnée. 90 élèves sont prévus pour la rentrée de Septembre 2022. Deux enfants de l’organisme d’accueil « Arc-en-Ciel » sont accueillis à Chabreloche, dont une élève accompagnée d’une accompagnante d’élèves en situation de handicap (AESH).

Isabelle Perrin indique que l’accueil de cette élève en particulier entraîne la perturbation des cours. Une réunion a été demandée avec Mme HUC, Inspectrice et l’organisme pour régler le problème.

PERSONNEL COMMUNAL

**Avis du Comité Médical sur l’état de santé de Thierry BEAUVOIR**

Monsieur le Maire informe le conseil qu’il a reçu le compte-rendu du Comité Médical du Centre de Gestion, saisi pour avis après 6 mois d’arrêt de travail (obligation légale) pour statuer sur la justification du prolongement du congé maladie de Thierry Beauvoir.

Le comité médical a émis un avis favorable à la prolongation de l’arrêt de travail au-delà des six mois jugeant que la pathologie de l’agent entraîne une inaptitude temporaire, et que celui-ci peut demander s’il le souhaite l’octroi d’un congé de longue maladie pour critères invalidant ou de gravité confirmée.

Toutefois, le comité est favorable à une reprise des fonctions à compter du 10/04/2022, qui peut être sous la forme d’un temps partiel thérapeutique à 50% pour 3 mois si l’agent en fait la demande. Une visite médicale est prévue le 9 mars avec le médecin de prévention qui déterminera les conditions de reprise.

Une entrevue est prévue avec l’agent pour lui faire part de cet avis et connaître sa position quant à la modification ou non en longue maladie de son arrêt initial, et les possibilités de reprises après avis du Médecin de prévention.

CULTURE - ANIMATION LOCALE – ASSOCIATIONS - TOURISME

**Forum des associations**

Monsieur le Maire rappelle l’éventualité d’organiser un forum des associations, et donne la parole à Jean-Lou Brouilloux et Isabelle Perrin pour en exposer l’idée et la démarche.

Jean-lou Brouilloux indique qu’à l’époque de l’ancienne Communauté de Communes il existait un forum des associations tournant, organisé d’une année sur l’autre sur les communes de la Montagne Thiernoise.

La Commune de Saint-Rémy-sur-Durolle l’a organisé l’année dernière, mais uniquement sur son territoire.

Il propose de reprendre l’idée de l’ancienne communauté de communes et fédérer les associations autour de la Montagne Thiernoise en organisant un forum tournant entre les communes de la Montagne Thiernoise. Il propose de démarrer par Chabreloche à la rentrée de septembre et de rencontrer les maires de Saint Rémy-sur-Durolleet Celles sur Durolle pour recueillir leur avis. Les associations des communes voisines seraient consultées afin de savoir si elles souhaitent y participer.

L’idée est retenue.

**Protocole sanitaire à compter du 16 février 2022**

Monsieur le Maire informe le conseil que les allégements du protocole sanitaire à compter du 16 février 2022 permettent à nouveau l’organisation de concerts debout, la consommation debout dans les bars, les restaurants, les stades et les ERP.

Toutefois, le passe vaccinal pour les 16 ans et plus et passe sanitaire pour les 12 à 15 ans, ainsi que le masque et la désinfection sont maintenus. Le port du masque sera levé dans les lieux soumis au passe à compter du 28 février.

Les mesures seront allégées dans les écoles à la rentrée des vacances d’hiver.

AFFAIRESGENERALES

**Numérotation des rues**

Monsieur le Maire indique que la dénomination des voies étant terminée, il a pris contact avec les services de La Poste pour fixer une réunion en mairie afin de présenter le travail réalisé sur le projet de numération des rues. Il signale que Mme PARIS en charge du dossier a repris suite à un arrêt maladie.

**Nouveaux horaires de la poste**

Les nouveaux horaires du bureau de poste sont effectifs depuis le 7 février 2022. Ouverture les après-midi du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00.

Toutefois, certains après-midi seront fermés en raison de formation de l’agent. Notamment les 17 et 21 février2022

**Compte rendu Réunions extérieures-réunionsdes Commissions–informations**

* Monsieur le Maire rend compte de la réunion avec le cabinet les Andains qui s’esttenue en mairie sur le PAB. Le Bureau d’Etude a fait une présentation de la commune, sur le plan historique, évoquant ses principaux axes de circulation et la structure de son bourg.

La réunion s’est poursuivie par une écoute de la vision des élus sur leur commune, et une visite du bourg et de ses abords. Il y a eu prises de photos et de notes sur la situation des différents réseaux (eaux et réseaux secs…) et les projets en cours et à venir.

La date de la prochaine réunion est à définir pour présentation de la réflexion des architectes et urbanistes.

Xavier Derossis précise qu’il souhaite avoir un retour avant la consultation prévue de la population.

* Christian Genest indique qu’il a consulté Techni TP et ATP (les deux entreprises de travaux publics situées sur la commune) pour des travaux neufs de branchement eau et assainissement. L’entreprise ATP est la mieux-disante pour un montant total de 5700,00€ TTC. (6 210,00€ TTC pour TECHNI TP)
* Christian Genest rappelle l’analyse du carburant de la station réalisée par la Sté MECATECH lorsqu’il y a eu les problèmes de desserte dus à une bactérie. Il fait part de la proposition de la société de fournir un traitement régulier qui permettrait également d’améliorer la qualité du gasoil. Il propose de mettre cette proposition en attente cette année pour évaluer la nécessité d’un tel traitement. Le conseil fait part de son accord.
* Monsieurle Maire demande si un conseiller pourrait se rendre à l’assemblée général du CER qui se tiendra le 16 avril 2022 à 10h00 à Chabreloche. Eliane Defond et Monique Goutey indiquent qu’elles seront présentes.
* Monsieur le Maire fait part de la requête de M. Barallon concernant la participation de la commune pour la réfection du mur de soutènement Rue du Renard en limite de sa propriété. Il indique que Christian Genest et lui-même prendront contact avec lui pour définir si la commune est réellement concernée dans cette opération.
* Monique Goutey fait part de la demande de Céline Guédon d’utiliser une salle municipale (la salle jazzie ou la salle du Marais) pour l’organisation de goûters d’anniversaire dans le cadre des activités de son association portant sur des ateliers créatifs. Elle lui a indiqué que les ateliers avec anniversaire ne pouvaient avoir lieu dans la salle jazzie dans laquelle la consommation d’aliments ou de boissons est interdite. La salle du Marais plus adaptée, peut être proposée. Il faudra toutefois vérifier s’il s’agit d’une activité commerciale.Elle suggère d’étudier de nouveau la question pour établir les conditions d’utilisation. Concernant les ateliers thérapeutiques réalisés dans le cadre de l’association, l’activité peut être pratiquée dans la salle jazzie selon la convention déjà signée avec l’association. Elle attend la communication des dates d’utilisation.

A noter trois clés avaient été laissées aux associations pour l’accès à la salle pour leur activité respective. Elle pense qu’il serait préférable qu’elles soient restituées à la mairie et que les associations passent les chercher lorsqu’elles en ont besoin. En effet, le Yoga a diminué sa fréquentation de la salle à un jour par semaine. Elle suggère de ne pas faire refaire des jeux de clés supplémentaires pour les autres associations utilisatrices.

* Jean-Lou Brouilloux informe le conseil qu’il a assisté à l’assemblée générale du Yoga. Aucune raison n’a été invoquée sur le départ de l’association sur Arconsat.
* Olivier Rose signale qu’il a assisté à l’assemblée générale du Rétro Mobil Club. L’association se porte bien et compte deux nouvelles recrues. Elle propose d’organiser la tripe de la fête patronale comme les dernières années. Elle organisera également son Rallye en septembre 2022.
* Il est proposé de contacter le comité de fêtes pour l’organisation de la fête patronale de juin.
* Monsieur le Maire rappelle la visite de Madame la Sous-Préfète le mardi 1 mars 2022 à 14h30.

**Calendrierdesprochainesréunionsdu Conseil**

ProchainesréunionsduConseil municipalfixées :

* **Mercredi 2 mars 202218h00 commission des finances**
* **Mercredi 16 mars 2022 à 18h30**
* **Mercredi 13 avril 2022 à 18h30**

|  |
| --- |
| **Délégation au Maire** |

Le Maire communique au Conseil Municipal, qu’envertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivitésterritoriales et de ladélibération n° 38/2021du 28avril 2021 et portantdélégationduConseil Municipal au Maire, il n’apas prisde décisiondans lecadrede cette délégation.

***L’ordredujourétantépuisé, laséanceestlevéeà20h17.***

***Réunionde la commission des finances le mercredi 2 mars 2022 à 18h00.***

***Prochaine réunion duconseilfixée au mercredi 16 mars 2022 à18h30.***

***Lelieuest précisé sur laconvocation.***